

DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU LUNDI 25 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 25 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni, à la salle des Illettes (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

**Présents** : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme MATUCHET Lucie, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine et Mme VALENTE Ninjah.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme PLANSON Patricia à Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, M. PROUVOST Gérard à M. RACHEL Lionel, M. BESSÉ Jean-Pierre à M. DIDIER Gérard, M. RIVAILLER Régis à Mme GROBOST Ninon, M. DOUSKI Morad à Mme MATUCHET Lucie, M. GUIBERT Romain à Mme ARNOULET Martine.

**Absent excusé** : Néant

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DUBOIS Cyrille.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

Mme LÉGUILLETTE souhaite apporter des modifications au compte rendu du 14 décembre 2020 :

*"Lors du Conseil Municipal, Marie-Christine PETIT a précisé qu'elle ne m'avait pas empêchée de participer au Conseil du SICFI. Elle m'avait demandé de dire, si j'allais à cette réunion, que la mairie proposerait une autre convention pour l'utilisation des locaux sportifs et continuerait à verser la participation des enfants carlésiens inscrits à un voyage - ce que j'ai fait, et c'est bien inscrit dans le Compte Rendu du SICFI.*

**MISE EN PLACE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES – 01\_2021\_01\_25**

Considérant le règlement intérieur des services adopté par le Comité Technique Paritaire (CTP) en date du 17 décembre 2020 ;

Mme SANCHEZ-FOURRÉ propose de voter en faveur de ce règlement et informe le Conseil Municipal qu'une annexe sur les autorisations spéciales d'absences sera ajoutée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place de ce règlement intérieur des services.

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS – 02\_2021\_01\_25**

Considérant la Convention des Associations, établie par la commune et fournie à chaque Conseiller ;

Mme SANCHEZ-FOURRÉ propose de voter la mise en place de cette convention.

DELIBERATIONS

---

DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme ARNOULET préfèrerait que le montant de l'adhésion à une association soit le même pour tous, tout en laissant aux associations la liberté de gérer leur budget.

Mme GROBOST précise que toutes les associations bénéficient de subventions communales qui sont répercutées sur les impôts des carlésiens.

Mme SANCHEZ-FOURRÉ invite les associations à solliciter les communes extérieures.

Mme HOURDRY rajoute que la Commune met à disposition des associations les structures et locaux communaux.

Mme BARLET, Présidente d'association, explique que c'est un geste qui est proposé et non une somme. Les Carlésiens représentent 30 % des inscrits et 30 % des dirigeants de l'association "Karaté".

M. FALLET Daniel propose de laisser un libre choix aux associations. Mme SANCHEZ-FOURRÉ propose de prendre cette mesure pour 2022. M. FALLET Jean-Luc précise que cette mesure existait dans le passé au tennis mais, par soucis de simplicité, elle fut abrogée.

Mme SANCHEZ-FOURRÉ informe que ce principe de double tarification a été présenté lors de la réunion des associations du 25 septembre 2020. Seule l'association "Ping Concept" a émis des réserves.

La convention a été discutée en commission associative du 19 octobre 2020. Aucune remarque n'a été formulée par les associations présentes.

Après ces échanges, Mme SANCHEZ-FOURRÉ propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité la mise en place de la convention, avec 3 voix CONTRE (Mme ARNOULET, pouvoir de M. GUIBERT et M. FALLET D.), 3 ABSTENTIONS (Mme VALENTE, M. JEAUNAUX et Mme LÉGUILLETTE) et 17 voix POUR.

**PROCOLE DE RESTITUTION PARTIELLE DE SURFACES ENTRE LA COMMUNE ET LA POSTE – 03\_2021\_01\_25**

Considérant qu'un logement, situé à l'étage du bâtiment de la Poste n'est plus utilisé et que la Poste souhaite le restituer ;

Considérant le projet de protocole pour la restitution partielle de surface, établi par la commune envers la Poste ;

Mme SANCHEZ-FOURRÉ précise qu'un avenant au bail sera établi pour la revalorisation du loyer annuel, soit 19 079,56 €, et que certains travaux ont été réalisés par la Poste (le ballon d'eau chaude, le compteur, circulateur réseau de l'appartement et la vérification de l'installation électrique) et propose de passer au vote.

**DELIBERATIONS**  

---

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est favorable à l'unanimité à la mise en place dudit protocole et de l'avenant au bail.

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES LIÉES A LA COVID-19 ENTRE LA COMMUNE ET LE PETR-UCCSA – 04\_2021\_01\_25**

Considérant la convention passée entre la commune de CHARLY-SUR-MARNE et le PETR-UCCSA, relative à l'approvisionnement en produits sanitaires pour lutter contre la Covid-19 et qu'il reste une somme de 4 602,62 € (7 652,62 € - 3 050,00 € correspondant à la contribution de l'État de 50 % sur la commande de masques) à payer au PETR-UCCSA pour les commandes passées ;

Considérant la convention établie par le PETR-UCCSA, le 20 décembre 2020, pour régularisation des sommes à payer ;

Considérant que la commune ne souhaite plus recommander ce type de masque ;

Mme SANCHEZ-FOURRÉ propose de signer cette convention pour régularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de signer ladite convention et de payer la facture restant due.

**DEMANDE DE SUBVENTION APV : CRÉATION D'UN RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES ROUTE DE PAVANT – 05\_2021\_01\_25**

Considérant qu'il est nécessaire de créer un réseau d'eaux pluviales sur la route de Pavant et que ces travaux, d'un montant estimé à 99 990 € HT soit 119 988,00 € TTC, sont éligibles aux subventions de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) ;

Mme SANCHEZ-FOURRÉ propose de demander une subvention APV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour effectuer une demande de subvention APV pour la création d'un réseau d'eaux pluviales sur la route de Pavant et autorise Mme le Maire à signer tous documents.

**DEMANDE DE SUBVENTION APV : CRÉATION D'UN FOSSÉ ET D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE ROUTE DE PARIS – 06\_2021\_01\_25**

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux hydrauliques et de créer un fossé sur la route de Paris et que ces travaux, d'un montant estimé à 86 540 € HT soit 103 848,00 € TTC, sont éligibles aux subventions de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) ;

Mme SANCHEZ-FOURRÉ propose de solliciter une subvention APV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour effectuer une demande de subvention APV pour la création d'un fossé et d'un ouvrage hydraulique sur la route de Paris et autorise Mme le Maire à signer tous documents.

**DELIBERATIONS**  

---

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEMANDE DE SUBVENTION APV : VOIRIE ECF ROUTE DU REZ (400 M) – 07\_2021\_01\_25**

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie (Enrobé Coulé à Froid) sur la route du Rez et que ces travaux, d'un montant estimé de 21 725,00 € HT soit 26 070,00 € TTC, sont éligibles aux subventions de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) ;

Mme SANCHEZ-FOURRÉ propose de solliciter une subvention APV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour effectuer une demande de subvention APV pour les travaux de voirie (ECF) sur la route du Rez et autorise Mme le Maire à signer tous documents.

**DEMANDE DE SUBVENTION APV : VOIRIE ECF ROUTE DE PORTERON (1 050 M) – 08\_2021\_01\_25**

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie (Enrobé Coulé à Froid) sur la route de Porteront et que ces travaux, d'un montant estimé de 40 390,00 € HT soit 48 468,00 € TTC, sont éligibles aux subventions de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) ;

Mme SANCHEZ-FOURRÉ propose de solliciter une subvention APV.

M. FALLET Daniel revient sur les futurs travaux d'assainissement à Drachy. M. FALLET Jean-Luc précise que c'est la route qui mène à Porteront qui est seule concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour effectuer une demande de subvention APV pour les travaux de voirie (ECF) sur la route de Porteront et autorise Mme le Maire à signer tous documents.

**TARIF DE CANTINE POUR LES ENFANTS VENANT DES COMMUNES EXTÉRIEURES – 09\_2021\_01\_25**

Considérant que le tarif actuel de la cantine, fixé par le Département, est de 3,40 € par repas pour tous les enfants et que certaines communes, dont les enfants (une quarantaine environ) sont scolarisés à Charly-Sur-Marne, ne veulent plus participer aux frais de fonctionnement des cantines ;

Pour les familles extérieures à Charly-Sur-Marne, il a été proposé de mettre en place un tarif à 5,50 € à partir de janvier 2021 et de le passer à 7,50 € à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021.

Mme LÉGUILLETTE demande si les parents sont informés de cette évolution, Mme SANCHEZ-FOURRÉ répond qu'elle ne sait pas s'ils ont été informés par leurs communes, mais que la Commune de Charly-Sur-Marne a préparé un courrier d'information à leur intention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs proposés, soit 5,50 € à partir au 1<sup>er</sup> janvier 2021 puis 7,50 € au 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour les enfants des communes extérieures.

DELIBERATIONS  

---

  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**QUESTIONS DIVERSES**

**\* Centre de Secours**

Les travaux du centre de secours se dérouleront de janvier à mai 2021.

**\* Service Civique**

Embauche d'un Service Civique depuis le 4 janvier, le matin en mairie, l'après-midi à la bibliothèque de l'école élémentaire et le mercredi après-midi de 14 à 16 h à la bibliothèque municipale. Mme VALENTE revient sur le fonctionnement actuel de la bibliothèque et dans le futur et se questionne sur le rôle de la mairie et des Conseillers Municipaux Délégués dans le fonctionnement de la bibliothèque.

**\* Point sur le Quoi d'Neuf**

Retour sur les emplacements des panneaux dans les quartiers, Mme GROBOST évoque le panneau d'affichage du Monthuys, 2 panneaux suffisent dans ce quartier, un mode d'emploi sera envoyé pour clarifier les choses.

Mme MATUCHET prend compte des remarques qu'elle a eues des habitants.

**\* Cantine**

Le nouveau protocole pour les cantines est déjà appliqué à Charly-Sur-Marne depuis septembre 2020.

Mme VALENTE revient sur les lavages de masques à l'école élémentaire et se questionne sur le nombre de lavages et sur la traçabilité des masques.

**\* Point vaccination**

Mme HOURDRY demande si un centre de vaccination arrivera à Charly-Sur-Marne, Mme SANCHEZ-FOURRÉ répond que même à Château-Thierry il y a une rupture de stock. M. RACHEL explique qu'il y a un numéro à appeler en cas de questionnement.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 27.